

RISQUES NATURELS

Commune de: ST CHRISTOPHE

en - Oisans

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME
 groupe d'études et de programmation (cellule réseaux-servitudes)
 9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

Vu pour être annexé à mon

arrêté en date de ce jour ~~26.7.77~~

Grenoble, le ~~04~~ ^{26.7.77} AOUT 1977

Pour le Préfet :

Le Chef de Bureau délégué,



C. ACHIN

LE G E N D E

CODE DU
REGLEMENT
(chapitre)

1



SURFACES SUBMERSIBLES

bleu

2



ZONES MARECAGEUSES

3



ZONES DE DEBORDEMENT DE TORRENTS

violet

4



ZONES D'INSTABILITE DU LIT DES TORRENTS

5

1
2



ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

6

1
2



ZONES DANGEREUSES

éboulements
chutes de pierres
avalanches

dépot d'avalanche.



LIMITES COMMUNALES

jaune

échelle :
1 / 10.000

établi le :
.09.1976

modifié le :
. .1976

